

Procès-verbal du Conseil Municipal du 20 avril 2026
Validé par le Secrétaire de Séance

Date de la convocation : 10 avril 2026, Président de séance : Laurent Bila, Maire.

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 20 avril 2026.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : M. Bila Laurent, Maire ; M. Ruaud Jean-Luc, Mme Chaumont Marie-Claude, M. Auzemery Laurent, Mme Giannoni Virginie, M. Pagnou Pascal, Adjoint ; M. Quette Pierre, Mme Lecointre Marie-France, M. Moulaine Charles, Mme Boulesteix Myriam, Mme Malric Claire, Mme Bruyère Nathalie, Mme Piralla Sandra, M. Mazin Clément, M. Crespy Benjamin, M. Détienne Aurélien, M. Tronche Imanol, conseillers municipaux

Absentes excusées : Mme Gaspard Céline donne procuration à M. Bila Laurent jusqu'à son arrivée (point 5 de l'ordre du jour « représentant des membres du Conseil municipal au sein de l'association Aide aux Séniors », Mme Reaully Paola

Secrétaire de séance : M. Ruaud Jean-Luc

Début de la séance : 20h15

Monsieur le Maire précise le fonctionnement des séances du Conseil municipal et le rôle du secrétaire de séance, ainsi que le contenu des procès-verbaux.

Il fait part à l'ensemble des conseillers que les deux séances du Conseil municipal celle de ce jour et celle de lundi prochain sont exceptionnelles et sont la résultante de calendriers incompatibles. En effet, la séance du 27 avril est consacrée au vote du budget prévisionnel. L'année de renouvellement des membres de l'assemblée délibérante, le budget doit être voté avant le 30 avril, cette limite est fixée au 15 avril les années sans élection municipale. Afin de présenter un budget le plus représentatif possible il est d'usage d'attendre les éléments de l'Etat concernant la Dotation Globale de Fonctionnement et autres dotations.

Cette année, en plus de la contrainte budgétaire, les diverses instances demandent au Conseil municipal de désigner les membres siégeant dans les Conseils d'Administrations afin d'envoyer les convocations des prochaines Assemblées Générales. Ces désignations sont à l'ordre du jour du présent Conseil.

Monsieur le Maire fait lecture aux membres du Conseil municipal de l'ordre du jour de la séance :

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2026
2. Désignation des représentants/délégués aux différentes instances

1. Approbation du PV de la séance du CM du 21 mars 2026

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des membres du Conseil a reçu le procès-verbal de la séance du 21 mars dernier.

Il indique qu'il a été procédé dans le sens où il manquait un mot « des voix ».

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026, modifié a été adopté à l'**unanimité**.

2. Représentants des membres du Conseil municipal au Conseil d'Administration de l'EHPAD « Jean Mahaut »

Monsieur le Maire rappelle qu'il est Président de droit du Conseil d'Administration.

Madame le Directeur de l'EHPAD « Jean Mahaut » va réunir le Conseil d'Administration le 29 avril 2026, il convient donc de désigner les deux membres titulaires au sein de cette instance.

Monsieur le Maire propose les candidatures de Madame Marie-Claude Chaumont en sa qualité de Responsable de la Commission Affaires Sociales, et de reconduire dans ses fonctions d'administrateur Monsieur Aurélien Détienne.

Mise aux voix : unanimité

Après en avoir délibéré le Conseil municipal désigne à l'unanimité les membres suivants : M. Bila Laurent, Mme Chaumont Marie-Claude, M. Détienne Aurélien.

Le service administratif est chargé de communiquer les noms des trois administrateurs à la Direction de l'EHPAD « Jean Mahaut ».

3. Représentants des membres du Conseil municipal au sein du Centre Communal d'Action Social (CCAS)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Centre Communal d'Action Sociale de Nieul est composé de 4 membres représentants des associations ou instances, 4 membres issus du Conseil municipal, et qu'il en assure la Présidence.

Après avoir indiqué que les associations représentées au sein du CCAS sont les suivantes :

- UDAF 87
- FNATH Antenne de Nieul
- Secours Catholique Antenne de Nieul
- Association Aide aux Séniors

Un appel à candidature est lancé.

Se sont portées candidates :

- Mme Chaumont Marie-Claude,
- Mme Lecointre Marie-France,
- Mme Piralla Sandra
- Mme Boulesteix Myriam.

Mise aux voix : unanimité

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, désigne à l'unanimité Mesdames Chaumont Marie-Claude, Lecointre Marie-France, Piralla Sandra et Boulesteix Myriam représentantes pour siéger au Centre Communal d'Action Sociale de Nieul.

4. Représentant des membres du Conseil municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'élire les membres délégués à la commission d'appel d'offres.

Il rappelle qu'il en est membre et Président de droit.

Un appel à candidature est lancé. Sont candidats :

3 Titulaires

- M. Ruaud Jean-Luc
- M. Charles Moulaine
- Mme Bruyère Nathalie

3 suppléants

- M. Pierre Quette
- M. Auzemery Laurent
- M. Crespy Benjamin

Mise aux voix : unanimité

Après en avoir délibéré le Conseil municipal désigne à l'unanimité Madame Bruyère Nathalie, Messieurs Ruaud Jean-Luc et Moulaine Charles comme membres titulaires de la CAO, et Messieurs Quette Pierre, Auzemery Laurent et Crespy Benjamin comme membres suppléants.

Monsieur le Maire rappelle les règles de la CAO, en cas par exemple de gros travaux la CAO se réunit avec une aide technique de l'ATEC (Agence Technique de la Haute-Vienne) par exemple, mais que c'est la CAO qui a le dernier mot et qui procède à l'allotissement selon les règles internes de la CAO.

5. Représentant des membres du Conseil municipal au sein de l'association Aide aux Séniors

Monsieur le Maire informe que l'association Aide aux Séniors est une association communale située dans l'enceinte du Centre Social « Simone Veil » qui met notamment en relation les familles avec les aides à domicile.

Il convient au Conseil municipal de nommer deux membres titulaires parmi les conseillers afin de siéger au sein du Conseil d'Administration conformément à la demande de ladite association.

Monsieur le Maire lance un appel à candidature :

Sont candidats ;

M. Quette Pierre

M. Détienne Aurélien.

Arrivée de Mme Céline Gaspard à 20h43

Mise aux voix unanimité

Après en avoir délibéré le Conseil municipal désigne à l'unanimité les membres suivants M. Quette Pierre et M. Détienne Aurélien.

Monsieur Aurélien Détienne précise que l'Association Aide aux Séniors (AAS) est une association qui sert de mise en relation des familles avec les agents d'aide à domicile. Il précise que l'AAS ne salarie pas les aides à domicile.

6. Délégué Défense Nationale et pandémie

Monsieur le Maire rappelle les fonctions du correspondant défense :

Informé et sensibiliser la population aux questions de défense et à l'actualité des armées, afin de favoriser une meilleure compréhension de leur rôle dans la protection des intérêts nationaux ;

Accompagner le parcours de citoyenneté des jeunes, notamment en relayant les informations relatives au recensement, à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), au Service National Universel (SNU) et aux dispositifs d'engagement ou d'insertion proposés par le ministère des Armées ;

Participer au travail de mémoire, en contribuant à l'organisation des cérémonies commémoratives et en favorisant la transmission des valeurs républicaines auprès des jeunes générations

Monsieur le Maire rappelle les fonctions du correspondant pandémie :

Contribuer à la préparation et à l'actualisation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), ainsi qu'au Plan de Continuité d'Activité (PCA) des services communaux en vue de la protection des populations ;

Participer à la coordination locale en cas de crise sanitaire, en facilitant la circulation de l'information entre les acteurs (élus, services municipaux, professionnels de santé, acteurs associatifs) ;

Relayer les consignes sanitaires auprès de la population, en veillant à leur compréhension et à leur bonne application.

Les correspondants défense et pandémie peuvent être une seule et même personne ou plusieurs.

Sont candidats :

- Mme Chaumont Marie-Claude, titulaire,
- M. Détienne Aurélien, suppléant.

Mise aux voix : unanimité

Après en avoir délibéré le Conseil municipal désigne à l'unanimité Mme Chaumont Marie-Claude correspondante Défense Nationale et pandémie titulaire et M. Détienne Aurélien, correspondant Défense Nationale et pandémie suppléant.

Il profite de ce point pour faire un rapide compte rendu sur la réunion de la Communauté de Brigades d'Aixe-sur-Vienne, dont dépend la Gendarmerie de Nieul, et précise qu'il est envisageable que le correspondant de Défense Nationale puisse servir de « vigie » notamment en cette période de recrudescence des cambriolages pour pouvoir signaler des mouvements inhabituels sans pour autant tomber dans la dénonciation.

7. Représentant du Conseil municipal au sein de l'ATEC 87

Monsieur le Maire informe que l'Agence Technique de la Haute-Vienne (ATEC87) vient en aide aux Communes sur des projets divers comme la maîtrise d'ouvrage sur des équipements et ou travaux de voirie, sur l'aide à la prise de décision sur les marchés publics, ou encore une assistance technique sur les logiciels « JVS » du service administratif.

Il convient de désigner un représentant parmi les conseillers municipaux au sein du Conseil d'Administration.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Ruaud Jean-Luc était le représentant de la Commune sous l'ancienne mandature, et qu'il est de nouveau candidat pour ce mandat.

Mise aux voix : unanimité

Après en avoir délibéré le Conseil municipal désigne à l'unanimité M. Jean-Luc Ruaud représentant de Nieul au sein des instances de l'ATEC 87.

Questions diverses

Pêche de l'étang du Château reconduite ou pas pour 2026 ?

Après débat, le Conseil décide d'arrêter la pêche pour l'année 2026, M. Le Maire se chargera de prévenir le régisseur, et d'orienter les pêcheurs vers une association nieuloise de pêche.

Dossier TDF :

M. le Maire informe l'assemblée d'une prise de contact avec le promoteur potentiellement repreneur du bâtiment de l'Emetteur. Une visite sur site est prévue avec les responsables Mme Petit élue communautaire, le promoteur et l'architecte repreneurs du dit bâtiment. M. Le Maire indique que le promoteur souhaite avoir des « informations » sur les besoins de la Municipalité car le projet n'est pas figé. Il faut identifier les besoins de la Commune quant à la possibilité de résidence logement, local commercial, « tiers-lieu », résidence seniors etc ...

Mme Boulesteix demande des précisions sur le bien : il reste pour le moment une propriété d'Elan mais après il sera privé.

M. Le Maire rappelle que le promoteur veut éventuellement sonder les terres TDF pour un autre projet, il rappelle que TDF a informé la Municipalité en début d'année de son souhait de « démonter » l'antenne dans l'année 2026. Pour le moment le projet prévoit une quarantaine de logements. M. Détienne rappelle qu'il faut penser aussi au cheminement le bâtiment est excentré du centre-bourg et de la départementale.

M. Le Maire indique qu'il faudra en effet repenser les mobilités douces, M. Ruaud indique qu'il faut aussi penser « assainissement » et rappelle que la STEP est à saturation et qu'il peut être envisageable de faire la réhabilitation de notre STEP, voir d'en créer une nouvelle.

M. le Maire indique que le promoteur est aussi en recherche de profits et donc qu'il faut bien penser le projet pour des logements à loyer modéré ... Le fait d'avoir des logements non « HLM » sans jardin à entretenir.

M. Détienne indique qu'il y a de très belles pièces.

M. le Maire indique que la rencontre serait prévue vers juin 2026 mais à préciser avec les services d'ELAN. Il rappelle que le projet n'apporte pas de modifications à l'environnement nieulois. C'est une réhabilitation d'une friche mais pas une construction et pas d'artificialisation du sol.

Mme Boulesteix demande si le système de vidéoprotection est toujours actif ? M. Auzemery indique qu'il semble toujours actif. M. le Maire rappelle que le site est protégé car en cas d'infractions et de blessés c'est le propriétaire qui est légalement responsable.

La Poste :

M. le Maire indique qu'une visite va avoir lieu à l'Agence Postale Communale de Saint-Pardoux-Le-Lac, l'antenne de la commune déléguée de Saint-Pardoux, et celle de Roussac. M. le Maire indique que la convention s'appliquerait avec un délai de 6 ans. M. le Maire indique qu'il y aura un débat au sein du CM avant une prise de décision.

Opération des Bleuets de France :

Aurélien Détienne : bleuets sont commandés par la Mairie, et vendus lors de la cérémonie commémorative. M Détienne rappelle que c'est une association qui doit porter la collecte. M. Détienne rappelle qu'il est porte-drapeaux et, donc, qu'il ne peut pas faire les deux. Il lance un appel pour le 8 mai. Il rappelle que le service administratif commandera les bleuets. C'est Mme Boulesteix qui se porte volontaire. Charge au service administratif de prévenir Mme Boulesteix de la réception des bleuets.

Point sur les Commissions :

Commission travaux : première réunion le 12 mai. M. Ruaud précise qu'il attendait le vote du budget pour faire sa première réunion. Les travaux en régie ont commencé, il rappelle que la

rénovation de la toiture de la Sacristie est terminée. Il précise que c'est la Fondation du Patrimoine qui a financé les travaux via le reliquat des dons.

Commission Patrimoine : M. Pagnou indique qu'il est nécessaire d'élaguer les platanes devant la gargouille et devant l'église. Il précise qu'il faut agir sur la consolidation du reposoir de l'Eglise. Mme Malric demande s'il est possible de tailler les arbres des cours de récréation des deux écoles. M. Ruaud précise que pour l'école maternelle, il y a une demande de la part des écoles pour éviter que les personnes ne soient pas visibles depuis le vidéophone. Le sujet sera évoqué avec un spécialiste.

Commission Scolaire et Social : Mme Chaumont indique que la Commission scolaire a travaillé sur le plan alimentaire. Une visite des locaux.

Niveau social elle indique avoir confié à M. Détienne le projet du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (CMEJ) il devra être mis en place courant premier trimestre 2026-2027.

Concernant les aînés une étude va avoir lieu avec M. Quette pour une nouvelle offre

Commission Communication : Mme GIANNONI deux réunions de la commission débuté avec la communication interne un organigramme est dans les services techniques. Un panneau a été mis en place dans la salle des adjoints cote cours. Réunion avec Neopse prestataire du site Internet : afin d'évoquer les points de blocages avec l'objectif ouverture du nouveau fin juin 2026. La lettre mensuelle va être modifiée via Canva pour le moment qui serait choisi pour remodeler les outils. Concernant le site elle indique que la vidéo ne sera pas utilisable comme prévu donc il faut refaire la maquette ! Mme Giannoni indique qu'elle a demandé à l'assistance technique d'avoir des exemples ... La plateforme association ne s'avère pas des plus pratique d'utilisation. Une demande de précision quant à la charte sur le partage de lien sur le site de la Commune. Messieurs Moulaine, Mazin et Crespy ont beaucoup d'idées Mme Giannoni leur propose d'intégrer la Commission.

Commission Finances : M. Auzemery indique que la réunion de la Commission a eu lieu avant la séance du Conseil. Il rappelle que le budget est en cours de préparation pour une adoption la semaine prochaine lors de la séance du Conseil du 27 avril 2026.

Commission Animations : M. Auzemery indique qu'il va recevoir les associations avant l'été pour faire le point avec eux.

M. le Maire indique que les exposants du marché de producteurs va fêter ses « 5 ans » le 18 juin et qu'ils sont d'accord pour que le marché serve de support pour le forum des associations. Une rencontre est prévue dans la semaine pour affiner le projet.

SIEPEA Mme Bruyère fait un point sur le conseil d'administration du SIEPEA : Président Philippe Maziere Président, les Vice-Présidents : sont Jérémy Roux, Mathieu Meyze et Nathalie Bruyère. Le 6 mai une présentation des élus du CA aux agents du SIEPEA et le 30 mai pour les élus des communes membres visite du site.

M. Détienne précise qu'il y a 3 informations à donner en complément de la Commission sociale :

- Conseil d'Administration de l'EHPAD Jean Mahaut le mercredi 29 avril à 11h
- Repas des cœurs joyeux le 24 avril : Mme Chaumont et M. Détienne
- Le 19 mai journée de sensibilisation sur les rencontres européennes des jeunes des ateliers participatifs l'après-midi. Date limite pour s'inscrire est le 12 mai pour les personnes intéressées. M. Détienne précise qu'il est intéressé.

La séance est levée à 22h17